

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/01/2015

-:- :- :- :- :- :- :-

Présents : Mmes DREGE Sylvie, GILBERT Claudine, DELESTRE Huguette MIMOUN Djamilia, POULAIN Rose-Marie, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, REFFET Jean-Luc, PERRIER Christian, CONTI Sylvain,

Absents excusés : Messieurs CHANU Olivier, AUGEM Jean-Michel

Monsieur AUGEM Jean-Michel a donné pouvoir à Monsieur COMBET Jean-Paul jusqu'à son arrivée tardive.

Début de la séance : 19 h 00

Secrétaire de séance : Sylvie DREGE

CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE FIDAL

La convention d'assistance juridique (hors missions spécifiques) signée avec le cabinet FIDAL est arrivée à échéance et il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement pour une année. Coût : (horaire sur place ou au bureau) 175.00 € H.T. / heure soit 1 400,00 € H.T. /jour. En 2014 le cabinet FIDAL n'a pas été sollicité par la commune donc aucun frais n'a été engagé.

Vote : Unanimité

RECOURS CONTRE L'ARRETE PREFECTORAL DU PPRT LANXESS

Monsieur Le Maire rappelle l'historique concernant la prise en charge de la démolition des maisons dans le cadre du PPRT de l'usine LANXESS SAS.

La version 0 de ladite convention en date du 21 janvier 2014 prévoyait une participation de la commune d'Epierre à hauteur de 9 % pour un montant de 58 630,51 € sur un budget global de 651 264 €.

Aujourd'hui, dans la version 4, la part de la commune d'Epierre passe à 19,18 % soit un montant de 288 859,40 € sur un montant global de 1 506 045 €, montant qui peut augmenter dans la limite de 10 % hors maison de Monsieur COSTE.

La commune souhaite que l'Etat ou les autres collectivités (département et / ou région) augmentent leur participation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour établir une procédure de recours gracieux auprès de la Préfecture de la Savoie et autorise Monsieur Le Maire à mandater la société FIDAL pour établir ce recours (cf. article 17 des délégations consenties à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal).

Vote : Unanimité

EPANDAGE DES BOUES : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc dans le cadre du suivi des épandages des boues.

La Chambre d'Agriculture exerce depuis 2007 la mission d'expertise et de suivi des épandages. Cette mission comprend :

- le suivi de l'application d'une fertilisation raisonnée intégrant les boues des stations d'épuration afin de protéger l'environnement et d'éviter les pollutions des sols, des nappes, des rivières et des captages d'eau potable,

- le suivi du recyclage des boues des stations d'épuration ayant un réel intérêt agronomique et présentant toutes les garanties d'innocuité vis-à-vis des sols et des productions agricoles,
- le suivi agronomique des épandages.

Le financement de cette mission est pour l'essentiel assuré par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Pour autant, le fonctionnement de la MESE nécessite la participation financière des collectivités locales productrices de boues par un conventionnement avec la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc.

L'assiette de participation dépend de la capacité nominale de la station d'épuration, à savoir pour la commune d'Epierre de moins de 2000 Eh. Ainsi, le montant annuel de la participation est de 200 euros.

Vote : Unanimité

EPANDAGE DES BOUES : CONVENTION AVEC LES AGRICULTEURS PAR LE BIAIS DE LA SOCIETE AGRESTYS

Une convention est mise en place avec les agriculteurs concernés par le plan d'épandage des boues que la commune a demandé à la société Agrestys.

Vote : Unanimité

SALLE DES FETES : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE ET SECURITE

4 bureaux de contrôle et sécurité ont répondu à la consultation.

Après analyse par la commission des travaux, le conseil municipal décide de retenir la société SOCOTEC pour un montant de 4 800,00 € TTC.

Vote : 2 abstentions, 12 Pour.

PONTS MOLLARD ET TARDY : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la démolition des ponts du Mollard et Tardy, de la construction d'un nouvel ouvrage, une demande de subvention au titre du FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) doit être envisagée.

Vote : Unanimité

PONTS MOLLARD ET TARDY : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICTIONNEMENT

Monsieur Le Maire demande que le Conseil l'autorise à effectuer les démarches nécessaires afin de demander le défrichement de la zone concernée.

Vote : unanimité.

ENTREE NORD

Démarrage des travaux le 2 Mars 2015, fin prévue le 22 Juillet 2015.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La clôture est mise en place, la partie longeant la RD est en attente du fait des travaux de l'entrée nord qui vont démarrer prochainement.

LOTISSEMENT BEAUCHAMP : CREATION DE 4 LOTS

Ouverture des plis le 2 décembre 2014 par la commission d'appel d'offres.

11 offres ont été examinées. Après analyse, MAURO MAURIENNE a été retenue avec une note de 97,20 % (-48,42 % par rapport à l'estimatif).

Les travaux vont débiter le lundi 2 février 2015.

SALLE DES FETES

Compte-rendu de la réunion du mois de Décembre avec le maître d'œuvre. Etude par le conseil de la dimension de la plateforme. Prochaine réunion : mardi 3février 2015.

Arrivée de Monsieur Jean-Michel AUGEM à 20h20.

RUE DU ROC ROUGE

Rupture d'une canalisation, l'entreprise JAMEN est intervenue et a effectué les réparations dans la journée.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE POUR LE PASSAGE DU TOUR DE France

Mme GILBERT et M AUGEM se sont rendus à la réunion organisée par Maurienne Tourisme. Les couleurs sont le rouge et le blanc en référence au 40^{ème} anniversaire du maillot à pois. Une réunion publique se déroulera le **Vendredi 20 Février 2015 à 18h00 à la Salle des Fêtes.**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : PCS

Suite au plan neige du 27 décembre dernier, tous les naufragés sont repartis ravis de l'accueil de la commune.

ECLAIRAGE DU CHÂTEAU

L'éclairage du château est branché sur l'éclairage public. Sur les 10 projecteurs, 6 fonctionnent. La durée moyenne journalière d'éclairage est de 4h30mn. Le coût annuel H.T. du château serait de 497 € environ.

La séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,
Jean BOUVIER

